



MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE DE SONGEONS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 - Dispositions générales

La médiathèque municipale de Songeons est un service public chargé de faciliter l'accès de chacun aux livres et à la documentation sous toutes ses formes, de promouvoir la lecture et de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle. L'accès à la médiathèque, le prêt des documents et la consultation sur place sont libres, ouverts à tous et gratuits.

2 - Inscriptions

Lors de son inscription, l'utilisateur fournira les renseignements permettant de l'identifier (nom, prénom, âge, domicile, téléphone, mail). Il lui sera remis une carte de lecteur. Tout changement de coordonnées doit être immédiatement signalé.

Les mineurs doivent, pour s'inscrire, présenter une autorisation écrite d'un parent ou d'un responsable légal.

3 - Prêts

Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits.

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, certains documents sont exclus du prêt et ne seront consultés que sur place. Cependant, le prêt pourra être exceptionnellement consenti sur autorisation de la bibliothécaire.

Les différents ouvrages et supports sont prêtés pour une durée de 3 semaines.

Le prêt peut être renouvelé une fois, sur simple demande, à condition que l'ouvrage ne fasse pas l'objet d'une réservation.

L'adhérent peut emprunter :

- 3 ouvrages au choix (romans, bandes dessinées, documentaires),
- 3 magazines,
- 3 disques compacts (CD),
- 3 DVD.

Le prêt des nouveautés est limité à 2 pour une personne et ne peut être prolongé.

Les CD et DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour des auditions ou représentations à caractère individuel ou familial (article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle). Ils sont formellement interdits à la reproduction et à la radiodiffusion. La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Les parents demeurent responsables des emprunts, agissements et comportements de leurs enfants mineurs, qu'ils soient seuls ou accompagnés. Les personnels de la médiathèque ne peuvent être considérés comme assurant la garde et la surveillance des mineurs.

4 - Recommandations et pénalités

Les documents mis à disposition gratuitement ont été achetés par la commune, prêtés par la Médiathèque Départementale de l'Oise (M.D.O.) ou donnés par des particuliers. Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des références empruntées, de ne rien inscrire sur les documents et de ne jamais réparer un ouvrage soi-même.

Les CD et DVD sont fragiles et sensibles à l'humidité, à la chaleur, à la poussière et au contact du métal. Ils doivent être rangés verticalement et à l'abri de la chaleur.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des prêts (rappels par mail, téléphone, courrier...). En l'absence de réponse, le droit au prêt sera suspendu et le(s) prêt(s) sera(seront) considéré(s) comme perdu(s). En cas de perte ou de détérioration d'un ouvrage, l'emprunteur doit le remplacer ou le rembourser, selon les indications de la médiathèque ou de la M.D.O. Si nécessaire, une facture sera établie (références au prix du neuf) et réclamée par le Trésor Public (un montant minimal forfaitaire de 15,50 € est appliqué). La perte ou la détérioration grave d'un CD ou DVD entraînera pour l'emprunteur le remboursement de celui-ci (valeur moyenne d'un DVD : 40 €).

En cas de retards importants, détériorations ou pertes répétés, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon définitive.

5 - Interdictions

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux. Il est interdit de fumer ; de manger et boire, sauf sur proposition et/ou accord des bibliothécaires. L'accès des animaux est interdit, exception faite des chiens guides de personnes handicapées.

6 – Catalogue en ligne

Le catalogue en ligne <https://mediatheque-songeons.fr/> respecte la réglementation RGPD entrée en vigueur le 25 mai 2018.

Le catalogue informatisé de la médiathèque permet à un adhérent de :

- consulter les documents de la médiathèque,
- vérifier la disponibilité des documents,
- visualiser les coups de cœur et les nouveautés,
- effectuer des recherches multicritères,
- gérer son espace lecteur personnel, modifier son mot de passe, ses informations,
- visualiser son historique de prêts, connaître ses prêts en cours (par famille également) et la date de retour de chaque document,...

Le catalogue est également disponible via l'application **BibAndCo®** pour [Android](#) ou [iPhone](#). Utilisez votre compte lecteur pour accéder et interagir avec votre bibliothèque à tout moment.

7 – Offre culturelle en ligne

Les adhérents de la médiathèque de Songeons peuvent profiter de l'offre culturelle en ligne de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

« [Ma médiathèque numérique](#) » propose des magazines, de la musique, des web radios, des modules d'auto-formation, des histoires interactives pour les enfants, des concerts ; le tout via internet 24h/24 et 7j/7 sur tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones).

« [Ma médiathèque numérique](#) » est un service gratuit à la seule condition d'être inscrit dans une bibliothèque partenaire de la M.D.O.

Les adhérents à jour de leur cotisation peuvent demander l'accès à ces ressources numériques auprès du personnel de la médiathèque de Songeons.

8 – Communication

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) le 25 mai 2018.

La médiathèque municipale s'engage donc, conformément à la nouvelle réglementation, à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles. L'adhérent est informé des données collectées et de leur finalité lors de son inscription.

Les données collectées sont stockées de manière sécurisée et accessibles uniquement par l'équipe. Elles ne seront en aucun cas cédées ou vendues.

Celles-ci permettent d'informer les adhérents de l'actualité de la médiathèque et de les impliquer dans la gestion de leur compte lecteur.

En acceptant la réception des e-mails de la part de la médiathèque :

- L'adhérent peut recevoir ponctuellement des e-mails dits « mailing », envoyés par les bibliothécaires concernant les actualités, animations, nouveautés, horaires de la médiathèque...

L'adhérent reste maître de ses données personnelles et peut se désabonner à tout moment.

Si l'adhérent souhaite continuer à recevoir les e-mails, aucune action n'est requise.

Le cas échéant, il peut se désabonner de ces envois en informant directement les bibliothécaires ou en adressant un courriel à l'adresse suivante : bibli-songeons@wanadoo.fr

9 – Espace public numérique

L'espace public numérique est ouvert aux horaires de la médiathèque.

Il est accessible à toute personne.

Ce service permet d'effectuer des recherches sur Internet.

Les enfants mineurs non accompagnés d'adultes ne sont pas sous la responsabilité du personnel.

Il est indispensable de respecter les horaires et le calme nécessaire au lieu d'accueil.

La consultation sur Internet est liée au respect des règles suivantes :

- les sites visités doivent être conformes aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine, discriminations, pratiques illégales et sites pornographiques).

- le personnel peut faire cesser la consultation de sites contrevenants au présent règlement.

Il est interdit de (sous peine d'exclusion) :

- modifier les paramètres et les fichiers des logiciels,
- tenter de s'introduire sur un autre ordinateur distant,
- installer des logiciels,
- chercher à modifier des sites Web ou des informations qui ne leur appartiennent pas,
- télécharger illégalement de la musique ou des films.

10 - Règlement de l'espace ludothèque

Les jeux de l'espace ludothèque sont accessibles à tous, adhérents ou non, pour du jeu sur place uniquement (aux horaires d'ouverture de la médiathèque).

Toute personne non adhérente et souhaitant jouer sur place est également tenue de respecter le règlement intérieur de la médiathèque : elle respecte l'ordre établi des jeux et des jouets, vérifie le contenu d'un jeu après l'usage qu'elle en a fait et le remet en place.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'exclure (du prêt et/ou du jeu sur place) provisoirement ou définitivement les personnes ne respectant pas le présent règlement.

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés par un adulte. Le personnel n'est pas responsable de la surveillance des enfants.

11 - Application du règlement

Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves à ce règlement peuvent entraîner la réduction ou la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt.

Les bibliothécaires sont chargés de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché dans les locaux.

Les usagers seront informés des modifications apportées au présent règlement par voie d'affichage à la médiathèque.

12 - Horaires d'ouverture

Mercredi : 14 h à 18 h 30

Jeudi : 10 h à 12 h 30

Vendredi : 14 h à 18 h 30

Samedi : 10 h à 12 h 30.